

Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

Séance du 10 Décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 10 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire.

Présents : Les Adjointes : M. René AUFFRET, Mme Joëlle NICOLAS, M. Patrick LE BONNIEC, Mme Marie-Yvonne LE MOAL et les Conseillers Municipaux : M. Louis LE RUE, Mme Marianne RICHARD, M. Tangi RUBIN, Mme Magali MARY, M. Jacky LE BRIS, Mme Florence STRUILLLOU, M. Joël PHILIPPE.

Absent : Mme Julie DENMAT a donné procuration à Mme Magali MARY,
M. Christophe MORELLEC a donné procuration à M. Tangi RUBIN,
Mme Maryline ROUCOULET

Secrétaire de séance : Mme Marie-Yvonne LE MOAL,

Date de la convocation : le 1^{er} décembre 2018 Date d'affichage : le 12 Décembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil sans observation.

Ordre du jour : 1 – LTC : renouvellement convention prestation 2019-2021,
 2 – LTC : rapport d'activités 2017,
 3 – SMICTOM : rapport d'activités 2017,
 4 – Admission en non-valeurs,
 5 – Travaux en régie 2018,
 6 – Achat de terrains,
 7 – Achat d'un véhicule pour les services techniques,
 8 – Décision Modificative Budget APS 2018,
 9 – Décision Modificative Budget Commune 2018,
 10 – Informations sur le Répertoire Electoral Unique,
 11 – Informations

Délibération n°20181210-01 : Lannion-Trégor Communauté : renouvellement de la convention prestation pour 2019 - 2021

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la fin de la convention cadre signée avec Lannion Trégor Communauté dans le cadre des prestations de service du bureau d'Etudes mutualisé et de la proposition de renouvellement.

Cette convention a pour objet, dans le cadre du schéma de mutualisation, de confier à la Communauté la réalisation de services sous forme de prestations de services du bureau d'études de LTC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, de réseaux ou d'aménagement urbain et l'assistance à la passation de marchés publics.

Cette convention est une prestation de service exonérée de règle de concurrence et de publicité. Chaque prestation donnera lieu à la signature d'une convention particulière propre à chaque opération.

Cette convention s'appliquera du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Pour une assistance ponctuelle, la commune paiera 36,83 € par heure, soit 140 euros par demi-journée de temps passé par les agents du bureau d'Etudes à son service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention-cadre pour la prestation de service entre commune et communauté : prestations de service du Bureau d'Etudes mutualisé de LTC.

Délibération n°20181210-02 : Lannion-Trégor Communauté : Rapport d'Activités 2017

Référence Nomenclature DE n° 5.7

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le rapport d'activités 2017 de Lannion Trégor Communauté qui a été développé lors de la Conférence Territoriale le 17 octobre dernier.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport présenté sans observation.

Délibération n°20181210-03 : SMICTOM : Rapport d'Activités 2017

Référence Nomenclature DE n° 5.7

Mme Joëlle NICOLAS présente aux Conseillers Municipaux le rapport d'activités du SMICTOM 2017.

Les points spécifiques concernent le tri sélectif qui est en légère diminution pendant les périodes estivales mais cette année cela a continué après (verre mal trié, animaux morts, ...). Le SMICTOM est ouvert toute l'année les Lundis, Mercredis, vendredis et Samedis de 9h00 à 18h00 sans interruption.

D'ici 2020, la Commune de Tonquédec sera rattachée aux services de LTC.

De plus, pour les personnes recherchant des conteneurs en dehors des jours de ramassages, il existe des conteneurs enterrés à la déchetterie de Buhulien accessible à tous.

De plus, il existe un réel problème de stockage des déchets inertes (gravats ...).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport présenté sans observation.

Remarque : le calendrier 2019 sera déposé dans les boîtes aux lettres avec la lettre d'information du SMICTOM.

Délibération n°20181210-04 : Admission des sommes en non-valeurs sur le Budget Commune 2018

Référence Nomenclature DE 7.10

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les états des poursuites réalisées par Madame le Percepteur et hélas n'ayant pu aboutir au règlement des dettes par le pétitionnaire.

Il en ressort pour le budget Commune :

- demande de mis en non-valeurs pour un total de 2 922,30 euros correspondant à des loyers impayés de 2016 et 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la mise en non valeurs des sommes de 2 922,30 euros pour le Budget Commune 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants,

IMPUTE les montants au compte 6541 du Budget Commune 2018,

VALIDÉ La décision modificative n°9 du Budget Commune
Chapitre 65 compte 6541 pour 2 500,00 euros
Chapitre 022 compte 022 dépenses d'imprévus pour – 2 500,00 euros

Délibération n°20181210-05 : Travaux en régie 2018

Référence Nomenclature DE 7.10

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les travaux en régie réalisés par les services techniques durant l'année 2018 :

Travaux en régie 2018						
	Budget 2018			Réalisés 2018		
	Matériaux	Main d'œuvre	Total	Matériaux	Main d'œuvre	Total
Travaux Eglise et Chapelle			3 400,00			5 204,58
- Portes Chapelle Kerivoalan (achat bois en investissement)	0,00	800,00		1 312,47	560,00	1 872,47
- Eclairage église vitraux	700,00	200,00		858,33	200,00	1 058,33
Travaux menuiserie : Matériaux(+5007,60 € mat en invest)	150,00	1 550,00		1 313,78	960,00	2 273,78
Travaux Salle Polyvalente			10 050,00			0,00
- aménagement séparateur local poubelle salle	400,00	600,00				
- Extension local matériel de la salle	5 500,00	3 000,00				
- mises aux normes accessibilités salle (1er phase)	250,00	300,00				
Travaux Mairie			8 300,00			9 132,76
- Accès extérieurs handicapés	1 000,00	600,00		2 416,68	600,00	3 016,68
- réseaux informatique et téléphonique + fenêtre poste cyber	2 100,00	1 600,00		1618,29	1 600,00	3 218,29
- aménagement salle étage mairie	1 000,00	500,00		1 532,09	400,00	1 932,09
- mise en place arrosage automatique fleurissement mairie	1 000,00	500,00		965,70	0,00	965,70
Travaux Ecole Garderie			2 700,00			965,71
- Aménagement téléphonique suite installation fibre	0,00	0,00				0,00
- Mises aux normes accessibilités (1er phase)	900,00	300,00				0,00
- Mise en place arrosage automatique fleurissement école	1 000,00	500,00		965,71		965,71
						0,00
Travaux boulodrome - Aire de loisirs - Ty Coat			5 800,00			4 798,86
- Aménagement porte de sécurité au boulodrome	1 900,00	800,00		1 692,26	640,00	2 332,26
- Aménagement des séparateurs des allées de boules	700,00	700,00		717,81	640,00	1 357,81
- création banc autour arbre	400,00	200,00		708,79	400,00	1 108,79
- Travaux revêtement sol entrée boulodrome	800,00	300,00				
Travaux Atelier			3 500,00			0,00
- Aménagement d'un auvent	2 000,00	1 500,00				
Travaux terrain de foot			5 500,00			5 232,32
- travaux de revêtement sol des vestiaires	800,00	300,00				
- réaménagement du vestiaire arbitre + douches	3 500,00	900,00		4 832,32	400,00	5 232,32
Travaux Stationnement Camping-cars et Terrain Tennis			500,00			0,00
- Stationnement des camping-cars						
- Grillage terrain de tennis	300,00	200,00				
Aménagement Voirie - Chemins Piétons			12 700,00			15 244,78
- Bois pour sécurisation chemins piétons St Gildas	2 000,00	2 100,00		4 309,26	1 260,00	5 569,26
- Bois pour sécurisation lavoir rue du Lavoir				310,92	200,00	510,92
- aménagement zone devant local stockage rue du lavoir	400,00	200,00		368,33	0,00	368,33
- aménagement circulation dour mad	1 400,00	300,00		1 623,31	280,00	1 903,31
- aménagement route inondable pont gwen	300,00	200,00		100,52	40,00	140,52
- aménagement carrefour rue du lavoir et rue pont ar groas	900,00	200,00		911,64	200,00	1 111,64
- Aménagement de refuges voiries	1 000,00	300,00				
- création de Bancs et de tables St Gildas	800,00	800,00				
Aménagement parking boulodrome	800,00	1 000,00		925,46	480,00	1 405,46
pavé église				1 294,93	530,00	1 824,93
Meubles école				1 131,86	660,00	1 791,86
Protection TY COAT				298,55	320,00	618,55
Total	32 000,00	20 450,00	52 450,00	30 209,01	10 370,00	40 579,01

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VALIDE
AUTORISE**

les travaux réalisés en régie présentés,
Monsieur le Maire à passer les écritures comptables permettant de transférer les dépenses de matériaux et les temps de main d'œuvre de la section Fonctionnement à la section d'investissement :

Fonctionnement :

R - F	Chapitre 042	Compte 722	Porte chapelle Kerivoalan	1 872,47 €
			Eclairage église	1 058,33 €
			Travaux menuiserie église	2 273,78 €
			Accès stationnement handicapés mairie	3 016,68 €
			Réseaux informatiques mairie	3 218,29 €
			Aménagement salle étage mairie	1 932,09 €
			Arrosage automatique fleurissement mairie	965,70 €
			Arrosage automatique fleurissement école	965,71 €
			Aménagement porte sécurité boulodrome	2 332,26 €
			Aménagement séparateur allées boulodrome	1 357,81 €
			Création banc autour arbre	1 108,79 €
			Réaménagement vestiaires et douches terrain des sports	5 232,32 €
			Sécurisation chemins St Gildas	5 569,26 €
			Sécurisation Lavoir rue du Lavoir	510,92 €
			Aménagement zone local rue du Lavoir	368,33 €
			Aménagement route inondable pont gwen	140,52 €
			Aménagement circulation Dour Mad	1 903,31 €
			Aménagement carrefour calvaire	1 111,64 €
			Aménagement parking boulodrome	1 405,46 €
			Aménagement pavés église	1 824,93 €
Création meubles pour l'école	1 791,86 €			
Mise en place protection vitre Ty Coat	618,55 €			
Total			40 579,01 euros	

Investissement :

D - I	Chapitre 040	Compte 2135	Opération 190	Travaux Chapelle	1 872,47 €
			Opération 193	Travaux Eglise	5 157,04 €
			Opération 95	Travaux Mairie	9 132,76 €
			Opération 92	Travaux école	965,71 €
			Opération 217	Travaux vestiaires foot	5 232,32 €
D - I	Chapitre 040	Compte 21318	Opération 215	Travaux Ty Coat	1 727,34 €
D - I	Chapitre 040	Compte 2152	Opération 215	Travaux Boulodrome	3 690,07 €
D - I	Chapitre 040	Compte 2152	Opération 229	Voirie 2018	11 009,44 €
D - I	Chapitre 040	Compte 2184	Opération 92	Mobiliers école	1 791,86 €
Total					40 579,01 €

Délibération n°20181210-06 : Achat de Terrains

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux la possibilité d'acheter des parcelles de terres actuellement agricoles mais programmées dans le PLU comme future zone à urbaniser par un aménagement groupé.

Après de la SAFER Bretagne, Madame NEDELEC a consenti une nouvelle promesse de vente des parcelles A645, A646 et D9 d'une surface de 2 ha 25 a 20 ca situées sur notre commune. La commune peut être acquéreur pour un montant de 45 000 € auquel s'ajoutent les frais d'intervention de 4050 € HT soit 4860 € ttc ; Les frais de notaires sont estimés à 2000 euros. L'ensemble du projet se monte à 51 860 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 POUR et 1 Abstention,

VALIDE le projet d'achat des parcelles de Mme NEDELEC référencées A645, A646 et D9 pour une surface de 2 ha 25 a 20 ca au prix de 45 000 € auquel s'ajoute les frais d'intervention de 4 860 € ttc et les frais de notaires d'environ 2 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse d'achat correspondante,

IMPUTE la dépense au compte 2111 du budget commune 2019.

Remarque : M. Joël PHILIPPE regrette de ne pas avoir eu l'information avant et ne peut prendre une décision aussi rapidement c'est pour cela qu'il préfère s'abstenir.

Délibération n°20181210-07 : Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le projet de changement du fourgon utilisé par les services techniques. En effet, le fourgon actuel, date de 2002 et va demander des gros frais de réparation sinon il ne passera pas au prochain contrôle technique.

Le véhicule fait environ 7700 km/an. Il tracte une grosse remorque et a besoin d'un beau volume pour les divers matériaux achetés pour les travaux par les agents.

La Commission Finance s'est réunie pour étudier les offres entre un véhicule neuf et un véhicule d'occasion récent.

Les derniers devis présentés correspondent à :

Véhicule d'occasion : JUMPER Citroën Business 2.2 110 cv avec 104 000 km, de juillet 2014 avec attache remorque, un intérieur aménagé en contreplaqué, une étagère sur un côté et une galerie en aluminium pour un prix de 12 400 € TTC, garantie garage 6 mois.

Véhicule neuf : Peugeot Boxer avec attache remorque, intérieur aménagé, radar de recul, au prix de 18 785 € TTC, toutes remises faites et reprise de l'ancien véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 POUR un véhicule d'occasion et 2 POUR une véhicule neuf,

VALIDE le projet d'achat du véhicule d'occasion JUMPER Citroën 2.2, 110cv au prix de 12 400 € TTC auprès de l'Entreprise UTIL'V.O.,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant,

IMPUTE la dépense au compte 2182 opération 180 du budget Commune 2018 reportée au Budget Commune 2019.

Délibération n°20181210-08 : Décision Modificative n°1 budget APS 2018

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la Décision Modificative n°1 du budget APS 2018 pour finir le règlement des factures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la décision modificative n°1 du budget APS 2018 présentée ci-dessous,

Dépenses Chapitre 011	Compte 60623	Alimentation	+ 1 500,00 €
Recettes Chapitre 70	Compte 7067	Recettes cantine	+ 1 500,00 €

Délibération n°20181210-09 : Décisions Modificatives n°10 Budget Commune 2018

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux la décision modificative n°10 concernant la régularisation des imputations pour l'équilibre du budget avec les dépenses d'investissements 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la décision modificative n°10 du budget Commune 2018 présentée ci-dessous,

Dépenses Chapitre 021	Compte 2158 Opération 180	Autres Installations, matériels techniques	+ 2 000,00 €
Dépenses Chapitre 021	Compte 2183 Opération 95	Matériel de Bureau	+ 3 500,00 €
Dépenses Chapitre 021	Compte 2182 Opération 180	Matériel de Transport	- 2 000,00 €
Dépenses Chapitre 021	Compte 2184 Opération 95	Mobiliers	- 3 500,00 €

INFORMATIONS

Le nouveau Répertoire Electoral Unique :

A compter du 1^{er} janvier 2019, le suivi des listes électorales sera tenu par l'INSEE. Les communes continueront à enregistrer les demandes d'inscriptions sur leur commune et après validation par le maire, elle transmettra ces dernières à l'INSEE pour enregistrement.

Cette nouvelle méthode va permettre de s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année. De ce fait, la commission élection actuelle va se réunir une dernière fois pour clôturer la liste électorale au 31 décembre 2018 avec le tableau du 10 janvier 2019.

La nouvelle commission sera composée de conseillers municipaux dans l'ordre du tableau arrêté après l'élection du maire et des adjoints du 28 mars 2014. Elle doit être composée de 3 conseillers de la liste principale et 2 conseillers de la deuxième liste.

- Liste principale : M. Louis LE RUE, Mme Marianne RICHARD, M. Tangi RUBIN,
- 2^{ème} Liste : M. Jacky LE BRIS et Mme Florence STRUILLOU.

Projet ouverture d'une MAM :

M. Patrick LE BONNIEC informe les conseillers municipaux des suites données au logement vacant. Suite au départ d'un locataire, deux personnes ont souhaitées présenter le projet d'ouvrir une MAM au bourg de la commune.

Dans le logement, il y a déjà des travaux de remises en état (nettoyage, changement d'une porte cassée, réglage des fenêtres, travaux électriques, ...) avant même de rechercher un nouveau locataire.

Il a été choisi de lancer l'étude technique et financière pour la création ou non de cette MAM. Les services de la PMI et du RPAM sont venus sur place et ont indiqué les aménagements à faire pour permettre la validation du logement en MAM :

- Alarme incendie, hublots dans les portes, contre marches, contre barreaux dans les escaliers, radiateurs à changer, grillage et dalle dans la cour, ...

Pour l'instant, le dossier n'est pas terminé.

Syndicat d'eau du Kreiz Tréger – Travaux 2019

M. Louis LE RUE informe les Conseillers Municipaux des travaux complémentaires validés par le syndicat sur le secteur de Loden Nevez pour l'année 2019 avec le changement des canalisations et des raccordements pour les 32 logements.

Syndicat de Voirie de Plestin-Plouaret

M. Patrick LE BONNIEC et M. Louis LE RUE informe les conseillers municipaux du départ à la retraite de la secrétaire du Syndicat de Voirie. Comme celui-ci sera intégré dans Lannion-Trégor Communauté, le secrétariat sera momentanément suivi par un agent de LTC avant transfert des services. Le syndicat a un bon bilan 2018.

Travaux Fibres

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux du retard dans les travaux concernant la Fibre sur les secteurs de Kerjean et Saint Guénolé. L'Entreprise CIRCET recherche des sous-traitants pour réaliser les travaux.

Travaux Lagune

Le Service Assainissement de LTC a indiqué programmer des travaux d'entretiens de la Lagune et le changement du grillage et des portails pour sécuriser les lieux. Une convention de mise à disposition de services entre la commune et LTC sera signée pour préciser les conditions et les modalités de mise à disposition des services de la commune au profit de LTC (entretien des abords de la lagune et des espaces assainissements du lotissement le clos nissan) et l'utilisation d'un espace pour l'emplacement de la serre.

Animations :

Mme Joëlle NICOLAS indique que le Comité des Fêtes lance un loto-galette du nouvel an avec la participation de la Boulangerie de Tonquédec. Une galette des rois achetée égale un ticket de loterie donné. Le gros lot sera une balade en avion sur la côte de granit rose offert par le Comité des Fêtes. Le tirage au sort aura lieu au moment du vide grenier en février 2019.

22 décembre 2018 : Lecture à Bibliothèque « Contes divers »

5 janvier 2019 : Fest Noz de l'Amicale Laïque à la salle polyvalente,

11 janvier 2019 : Vœux à la population à 19h00 à la salle polyvalente,

27 janvier 2019 : Fest Deiz de l'Ecole des 3 rivières à la salle polyvalente.

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 22h00.

Jean-Claude LE BUZULIER, Le Maire		René AUFFRET, 1 ^{er} Adjoint	
Joëlle NICOLAS, 2 ^{ème} Adjointe		Patrick LE BONNIEC, 3 ^{ème} Adjoint	
Marie-Yvonne LE MOAL, 4 ^{ème} Adjointe		Maryline ROUCOULET, Conseillère	Excusée
Louis LE RUE, Conseiller		Christophe MORELLEC, Conseiller	Excusé procuration à Tangi RUBIN
Marianne RICHARD, Conseillère		Tangi RUBIN, Conseiller	
Magali MARY, Conseillère		Julie DENMAT, Conseillère	Excusée procuration à Magali MARY
Jack LE BRIS, Conseiller		Joël PHILIPPE, Conseiller	
Florence STRUILLOU, Conseillère			